L'ABEILLE.

CONDITIONS:

Dix piastres par an—payables six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention, par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en anglais et en français, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de *dix-sept* lignes, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées aux Editeurs doivent être affranchies: dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR VICKSBURGH, NATCHEZ, *et les Ports Intermédiaires.*

Le bateau à vapeur **FELICIANA**, cap. Edgerton, sera à la Levée, Mercredi 15 du courant, prêt à recevoir du fret pour les lieux ci-dessus, et sera expédié sans délai. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou bien à

FOSTER & HUTTON.

☞ Le *FELICIANA* fera régulièrement les voyages entre la Nlle. Orléans et les ports ci-dessus, et s'arrêtera aux postes intermédiaires pour y prendre du fret ou des passagers. 2 nov

---

Pour le Bayou Sarah, Baton-Rouge, Plaquemines et les ports intermédiaires,

Le superbe bateau-à-vapeur à basse pression **COLUMBIA.** Capt. Mumford, fera régulièrement les voyages (comme paquebot) entre cette ville et les endroits ci-dessus désignés. Il partira d'ici pour le Bayou-Sarah, tous les dimanches, à 10 heures du matin, et à son retour, il partira du Bayou-Sarah pour la Nlle Orléans tous les mercredis, à la même heure.— Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord, ou à

2 nov C. BYRNE.

Pour le Bayou Tunica, le Bayou-Sarah, la Fausse Rivière, Bâton-Rouge et tous les ports intermédiaires.

Le bateau-à-vapeur **COOSA.** Cap. O. P. Caine, fera régulièrement les voyages (comme paquebot) entre cette ville et les endroits ci-dessus désignés. Il partira d'ici tous les mercredis, à 10 heures du matin; et du Bayou-Sarah, tous les dimanches, à 8 heures du matin.— Pour fret ou passage s'adresser à bord.

2 nov.

ENCORE POUR QUELQUES JOURS.

M. COPS s'empresse de remercier bien sincèrement les dames et messieurs de la Nlle. Orléans, des encouragemens qu'il a trouvés dans cette ville. Il profite de la même occasion pour les informer que, à la demande d'un grand nombre de citoyens respectables, qui désirent mener leurs familles à cette exhibition, elle restera encore ouverte pendant peu de temps, à l'encoignure des rues Conti et de la Levée. Cet établissement renferme un énorme Anaconda, un superbe cobra d'Orient, le grand boa-constrictor, un hipalbeca de Siam, plusieurs caméléons, un vrai échneumon, le premier qui ait été importé en Amérique, et la tête d'un chef de la Nouvelle-Zélande, bien conservée et superbement tatouée. 8 mars.—18

DERNIÈRE SEMAINE.

LE public est respectueusement informé que Messrs. Purdy, Macomber, Carley & Birchard feront positivement la clôture de leur

MENAGERIE

de 75 Animaux vivants,

Qui est maintenant ouverte à l'encoignure des rues d'Orléans et Royale, près du Théâtre d'Orléans, CETTE SEMAINE. Le prix d'entrée est réduit à quatre escalins. 11 mars

---

Café de Paris.

LES soussignés annoncent respectueusement au public et à leurs amis en particulier qu'ils sont possesseurs de la Salle de Bal au dessus de leur café, encoignure des rues d'Orléans et Bourbon; qu'ils entreprendront toute espèce de DINERS soit particuliers, soit de corps, et qu'ils s'efforceront par leur promptitude et leur soin à mériter l'encouragement public.

CHAPUS & ANDRÉ.

16 mars—3

Café Tricolore.

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer aux habitués de cet Etablissement et à Mrs. les habitants de la campagne, qu'ils ont ouvert un RESTAURANT, dans ce café, rue d'Orléans, vis-à-vis le Théâtre, en outre de la Table d'hôte qu'ils tiennent au premier étage, et qui est servie à 3 heures un quart précises. Le service de la table ne laissera rien à désirer pour la propreté et la délicatesse des mets.

On trouvera toujours à la buvette, des bavaroises au lait et du vin chaud. Les dames qui assistent au spectacle pourront faire demander au dit établissement toute espèce de rafraichissements: elles seront servies avec diligence et ponctualité.

Ils ont aussi des salons particuliers.

10 février PLUMARD & CH[illegible]

MAGASIN DE VETE[illegible]

Rue de Chartres, No. 14, près [illegible] Canal.

LE soussigné a reçu par les dernie[illegible]ladelphie, et offre à vendre, un nouvel assortiment d'habillemens faits, tels que habits de drap superfin bleu, noir et d'autres couleurs; redingotes et vestes do. do. do. do. do.; pantalons de casimir superfin bleu, noir, *drab* et olive; id. de drap do. do. do. do.; gilets de dessous de velours superfin bleu et noir; id. de Valence et de Marseille. Capotes à la Louis Philippe, manteaux d'homme en beau Camblet et en Plaid; id. de femme do. do. et en mérinos; casquettes de fantaisie pour le voyage; parapluies, cols de cuir &c.; cravates, mouchoirs, gants, bertelles, &c. Aussi, un assortiment de bottes, souliers, brodequins, escarpins de femme, &c. Tous ces objets ont été choisis expressément pour la vente au détail, et seront vendus à très-bon compte. PHINEAS CLARKE.

Aussi: cols à la Bourmont, récemment reçus de Paris, 30 donz. de cet article, propres à ce marché et particulièrement à ceux du Mexique, à vendre au magasin ci-dessus. 28 jan.

CORDE D'EMBALLAGE. — 116 roulx. corde d'emballage du Kentucky, en débarquement du bateau-à-vapeur Huntress, à vendre par *STETSON & AVERY,*

27 jan. Rue du Camp, No. 27.

TABAC à priser de Woodward.—Le soussigné a constamment en vente du Tabac Macouba, rappé, et du Tabac écossais qu'il reçoit directement de la manufacture.

B. REES,

17 février No. 10, rue de Chartres

MOUCHOIRS de Madras—2 malles reçues par le brick William Henry, et 4 dito en magasin, superbes madras, à vendre par

WILLIAM G. HEWES,

9 février No. 9, rue du C[illegible]

LES soussignés offrent à vendre en débarquement du navire Zilia venant de Bourdeaux,

10 paniers de 60 bouteilles vin de Madère

20 caisses de 12 do. vin rouge,

20 do. de 12 do. vin blanc d'anis.

PERRET & CHARBONNET.

Pour Louisville, Cincinnati et Pittsbourg.

Le bateau-à-vapeur fin marcheur, **HURON**, capitaine O. Maynard, ayant la majeur partie de son chargement engagée, et allant à bord, partira sous peu. Pour quelques tonneaux de frêt ou pour passage, ayant de beaux emménagemens, tant dans la chambre que sur le pont, s'addresser à bord, ou à

P. M. TOURNÉ.

14 mars rue de la Nlle. Levée, No. 13

POUR BOSTON.

Le beau brick fin voilier, doublé en cuivre, **FLOYD**, capitaine Dennett, ayant la moitié de sa cargaison engagée, partira sous peu, pour la balance du fret, ou passage, s'adresser à bord, ou à

17 mars. STETSON & AVERY.

A FRETER—Le beau brick **CONGRESS**, capitaine Dixey. S'adresser à W. G. HEWES,

12 mars. rue du Camp, no. 9.

POUR NEW-YORK.

Le superbe brick **HENRY**, capit. Stinson, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons emmenagemens, s'adresser à bord, ou à

10 mars. J. W. ZACHARIE & co.

DEMANDE.—On demande un bon bâtiment capable de prendre 900 balles pour un des ports du nord. S'adresser à

W. G. HEWES,

10 mars. Rue du Camp, no. 9.

LES GOELETTES **ALIGATOR** et **EUGENIE** feront régulièrement, chaque semaine, le voyage du Bassin à Madisonville et Covington, pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

LEFEBVRE & DUREL.

9 mars—3 au Bassin.

POUR CHARLESTON,

On a besoin de l'équivalent de 3 à 100 barils, pour compléter le chargement d'une goëlette fine voilière. S'adresser à

STETSON & AVERY,

8 mars No. 27, rue du Camp

POUR NEW-YORK.

Le beau brick **GOVERNOR KING**, capitaine J. Kelly, du port de 267 tonneaux et pouvant charger environ 100 boucauts de sucre. Pour fret, s'adresser au capitaine à bord, ou bien à

1 mars. J. W. ZACHARIE & Co.

ON DEMANDE un bâtiment de première classe, du port d'environ 1600 balles, pour un port d'Europe. S'adresser à

26 fev THEOD. NICOLET & Co.

A FRETER.

Un superbe brick du port de 150 tonneaux, doublé en cuivre et pouvant recevoir un chargement dans quelques jours. S'adresser à STETSON & AVERY,

12 fev 27, rue du Camp

ON DEMANDE un bon bâtiment pouvant porter de 100 à 125 bts. de sucre et mélasse, pour un port du nord. S'adresser à (11 fev) THEOD. NICOLET & Co.

A VENDRE.

UN TERRAIN d'un arpent et demi, bien clos, et sur lequel se trouvent les bâtisses ci-désignées: une maison de maître, composée de cinq appartemens, et d'une galerie sur le devant; une cuisine et un grand four de boulanger; un pigeonnier bien garni, et une écurie. Plus, une petite maison située sur un coin du terrain, composée de deux appartemens, et d'une salle de billard, avec le billard et tous les accessoires.

Une petite MAISON a un autre angle du terrain, dans laquelle il y a un cabaret tout garni, un jardin attenant, et un poulailler; les meubles, vaisselle, chaudières &c. qui se trouvent sur cette dernière; et 160 barriques vides; cette maison est convenable pour tenir une auberge.

Pour le prix et les conditions, s'adresser aux propriétaires, soussignés, demeurant à 11 lieues de la Nouvelle-Orléans.

N. B. Le dit terrain n'est pas sujet aux éboulis et n'empiète point sur le chemin; mais dans le cas où, par la suite, il surviendrait des éboulis, l'acquéreur aura le privilège de reculer ses bornes, jusqu'à la profondeur de 40 arpens

Js. Ls. LEAURAND & Fils.

17 mars—1

NOUVEAU BAZAR DE PARFUMS.

RUE ROYALE No. 213.

(ENTRE SAINTE-ANNE ET DUMAINE.)

L. Choisne, Parfumeur,

DE retour de France par le Bolivar, a l'honneur d'informer le public qu'il a apporté avec lui un assortiment de *PARFUMERIE* superfine en tous genres; entr'autres articles nouveaux, on trouvera dans son magasin: l'eau des Alpes (tonique) par Boutronne & Maurin; l'extrait de Jasmin, le Caprice de Valérie, l'Ambroisie; le miel d'Angleterre, l'extrait de muguet, de Reséda de Chypre, &c. &c.: tous parfums recherchés et qui se recommandent d'eux-mêmes par tout ce qu'ils réunissent d'agréable; le miel anti-scorbutique; le superbe rouge aux fleurs de Safloré de l'Inde; le beau rouge-vert d'Athènes; rouge de Castrie, &c.

Un très-grand assortiment de peignes très-fins découpés, gravés, estampés et de la dernière mode; brosses à dents fines et de tous genres pour habit, à barbe, à ongles, à peigne, &c.—jarretières, bretelles, très jolies bourses nouvelles; cols brodés [illegible] de bals brodées; des cornes de [illegible] en argent.

[illegible] pouvant, à cause du [illegible]idérable d'articles de [illegible] son magasin, en [illegible]tra aux personnes [illegible]nce un catalogue

[illegible]OUX.

[illegible] DENTS. [illegible] du pré[illegible] sans [illegible] esta[illegible] cieu[illegible] croi[illegible] bleu[illegible] ont [illegible] ont [illegible] d'hui d'av[illegible] sitaire du [illegible] cacité de[illegible] non seule[illegible] encore seront [illegible] DEPOSITA[illegible] personnes qui [illegible] Roux, ainsi que [illegible] soin de ne pas le [illegible] raguay, le baume [illegible] semblables compos[illegible] jour voit prôner et [illegible] avec le Paraguay-Rou[illegible] le dépôt se trouve chez [illegible] yale No. 213, entre les [illegible] maine.

23 nov—6m

ETAT DE LA LOUI[illegible]

DU PREMIER DISTRICT JUD[illegible]

Cross contre ses créanciers. Il e[illegible]ne assemblée des créanciers de [illegible]niel Cross, ait lieu en l'étude de C[illegible] mardi, 23 du courant, à 10 heures [illegible] l'effet de prendre en considération la [illegible] dit insolvable. En attendant, toutes [illegible] contre la personne et les propriétés dud[illegible] Cross sont suspendues, la cession des [illegible]tés dudit insolvable ayant été acceptée par [illegible] pour le bénéfice de ses créanciers. Par ord[illegible] l'hon. Joshua Lewis, juge de la dite cour.

JOHN L. LEWIS, Greffier.

Bureau du Greffier, 7 mars 1831.

10 mars—6f. 2ps.

TRAITES sur New-York et Boston, à ven[illegible]dre par

26 fev THEO. NICOLET & [illegible]

THOMSON & GRANT, rue de la Levée no. 39, offrent à vendre:

200 sacs café Havane, première qualité.

250 caisses chocolat apprêté, et nos. 1 et 2.

75 do. moutarde, bouteilles d'une liv. ½ et ¼.

35 do. thé Hyson Skin et Impérial.

10 caisses fromage en forme d'ananas.

200 frequins beurre de Goshen, choix.

20 milliers cigarres de la Havane.

45 pipes et demi-pipe eau-de-vie Cognac, *Scignette* et *Dupuy.*

23 pipes genièvre Hollande supérieur, *Hourglass*, et *Swan.*

18 bques. et demi bl. whiskey Irlande.

120 quarts bque. vin blanc Marseille.

60 quarts bque. Malaga sec.

45 pipes et quarts bque. Ténériffe L. P.

80 do. demi do., et quarts bque. vin de Canarie, *Bogswell.*

5 do. et quarts bque. vin Catalogne.

120 do. demi do. et quarts bque. vin de Pico, ayant droit à la remise des droits.

20 quarts bque. vieux *Sherry wine*, supérieur.

20 pipes, demi do. quarts bque., et barillets vin Madère.

120 bls. *ale* de Mounsey.

55 bls. cidre de New York.

50 bques huile de baleine clarifiée, d'hiver et d'été.

20 bls. et demi-bl. anisette, parfait-amour et guignolet.

45 caisses et paniers liqueurs, vin amer, et mérise.

125 caisses vin de Madère, de Tinto, de Malvoisie et de Canarie, en pintes et quarts de bouteille, 1, 2, et 3 douz. par caisse.

300 caisses et barillets tabac manufacturé à Richmond, de différentes marques.

350 caisses verre entier et coupé, faïence et cristal.

500 charrues de King, nos. 1, 2, 3 et 4.

110 douz. haches de Watson.

50 fusils avec leurs bayonnettes.

15 coffres-forts patentes de Delano, à l'épreuve du feu.

16 paquets ficelle à coudre les balles de coton.

2 paquets cirage de Henry & Sons.

54 paquets bottes, brodequins fins et de Russet.

26 paquets papier à impression.

15 paquets papier *cap* et *post.* barillets de tabac à priser, pois écossés, &c. &c. 15 mars.

MAQUEREAUX, Morue et Harengs.— 300 barils maquereaux, 50 demi do. dito, 200 caisses morue, 200 do. harengs, en débarquement du brick Gem, en face de la Douane, et à vendre par

23 fev A. GURNEY, 62, rue Gravier

MAGASIN DE VETEMENS DE PHILADELPHIE,

A LA MODE,

No. 7, rue de Chartres, Nouvelle Orléans.

LE soussigné a reçu par le navire Benjamin Morgan, de Philadelphie, un assortiment d'habits et surtouts, bleus, noirs et couleurs de fantaisie, pantalons bleus, noirs et autres couleurs; Florentines de soie, noires et autres couleurs, velour noir de Gêne, casimir de diverses couleur, Gilets de diverses etoffes, cravates, mouchoirs de poche, demi-bas de soie anglais, &c. Aussi: un assortiment de vêtemens propres au débit de la campagne, le tout à vendre à bas prix et à des termes accommodants.

17 février JAMES PURK.

MARCHANDISES AMERICAINES.—PAPIER A ENVELOPPE, &c.—! balles Coton à drap écru 4-4 de qualité supérieure; 450 rames Papier à envelope; 100 barils Maquereaux No. 3, en débarquement du brick Smyrna, et à vendre par

STETSON & AVERY,

5 mars Rue du Camp.

EN débarquement du bateau-à-vapeur Louisiana,

40 demi barils, mess-pore, qualité supérieure.

470 barils pore, *prime & cargo,*

8 bts, et 31 barils jambon.

18 bts. plats cotes. A vendre par

SAM. C. BELL.

8 mars. rue du Camp, no. 60.

AVISO AL PUBLICO.

EL señor Dn. Juan Rapalo, tiene el honor de anunciar a las personas que padezcan de su vista y al público en general, que el se encarga de curar a todos aquellos que se dignen ponerse entre sus manos, lisongeándose al mismo tiempo de haber merecido la confianza del público, remitiéndose enteramente a las certificaciones que se hallan mas abajo. Su posada esta establecida en la calle de Sn. Pedro, cerca de la carcel, No. 64.

Nueva Orleans 15 de marzo 1831.

Tres meces habia que un negrito de mi propiedad padecia de un ojo al estremo que temia perdiese totalmente la vista; fui informado que M. Rapalo era profesor de un remedio para los ojos; lo hize llamar, y en 12 dias logró curar totalmente á mi esclavo que desde entonces no sufre en nada de su vista.

21 marzo. Belefine Bardoble.

Nueva Orleans 7 de febrero 1831.

Certifico que el Sor. Juan Rapallo, en el espacio de un mes, ha curado uno de mis ojos que me incomodaba al estremo de no poder trabajar, pero gracias á su remedio trabajo actualmente y no sienta ningun incomodidad en el ojo.

Antonio Sedano.

Yo, Alfred Macarty, es de mi deber el anunciar al público la capacidad y conocimientos en clase de oculista del señor Dn. Juan Rapalo, pues sus cuidados y desvelos le han sido tan eficaces á mi hijo, que, en el termino de quince dias ha recobrado enteramente su vista, que la habia casi perdido, y asi, puedo con toda libertad asegurar al público, que todas las personas que padezcan de su vista, no tienen mas que dirijirse á dicho sujeto, y estoy seguro que serán perfectamente curadas, pues á mi me consta que sus remedios son muy eficaces á todos los que los usan, y que todas las personas que se dignen ponerse entre sus manos serán bien tratados

Nueva-Orleans 27 de octubre de 1830.

Yo, Furcy Verret, certifico que el señor Dn. Juan Rapalo ha curado en el termino de tres dias, la vista de uno de mis negros, de edad de 34 años, quien hacia mucho tiempo que estaba [illegible]deciendo cruelmente, pues estaba tan fatal, [illegible] todo el mundo hubiéra creido que habia perdido la vista enteramente. El dicho negro ha [illegible] despues de su cura espuesto al fuego en [illegible] partes sin haber sentido la mas minima [illegible]dad.

[illegible]-*Orleans,* 1. ° *de enero* 1831

[illegible]gustin Pairet, certifico que el señor D. Juan Rapalo ha curado la vista de mi hija de edad de tres años y medio, quien hacia mas de un mes que estaba padeciendo constantemente, y en el termino de ocho dias ha sido perfectamente curada por el dicho Rapalo.

Nueva-Orleans 29 de diciembre 1830.

Yo, Juan Luis Michel, certifico que el señor Dn. Juan Rapalo mediante á sus buenos y eficaces remedios, me ha curado la vista que lo consideraba como perdida, en el termino de cinco dias, con otra particularidad que soy hom[illegible] de 80 años, pues al cabo de 5 años que esta[illegible]deciendo noche y dia de mi vista, me dirij[illegible]cho Rapalo, quien me ha curado perfecta[illegible] de manera que ya no siento incomodidad

[illegible]*Orleans 21 de octubre* 1830.

[illegible] Duclaivacq, de edad de 56 años, [illegible] el señor Dn. Juan Rapalo me ha [illegible] que creia perdida desde hace [illegible], el termino de tres dias, y [illegible]medios tan eficaces del dicho [illegible] al presente enteramente

15 de enero.

[illegible]ton, New-York, Phila[illegible] [illegible]dre par [illegible]ONNET

VENTES PAR LE MARSHAL.

A. B. Leary vs. A. Menial.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente vendredi 25 mars courant, à midi, au coin des rues de Chartres et St. Louis, un CHEVAL saisi dans l'affaire ci-dessus.

17 mars L. DAUNOY, marshal

R. Ball & co. *vs.* le capit. Ignacio de la goëlette Sun et ses propriétaires.

En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller, j'exposerai en vente, samedi 9 avril prochain, à midi, à la Bourse, la goëlette Sun, ses agrès, appareaux et ameublemens, saisis dans l'affaire ci-dessus.

8 mars. L. DAUNOY, marshal.

Plicque & Le Beau *vs.* Atte. Molière, f. d. c. l.

EN vertu d'un writ et un alias fieri facias, à moi adressés par l'hon. Ch. Maurian, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente, lundi 11 avril prochain, à midi, à la Bourse, une mulatresse nommée Betzy, saisie dans l'affaire ci-dessus.

8 mars. L. DAUNOY, marshal.

TABLEAU DE CAÏN DE DAVID.

LES citoyens de la Nouvelle-Orléans, sont respectueusement prévenus que le célèbre tableau de **CAIN** méditant la mort d'Abel, par David, restera exposé pendant quelque tems, rue de Chartres, No. 3, à trois portes, de la rue du Canal.

Ce beau tableau est généralement reconnu comme étant du premier ordre, et dans aucune de ses productions son auteur n'a déployé d'une manière plus heureuse, ses magiques talens. Il a dédaigné tous les accessoires, et s'est appliqué à attirer toute l'attention sur le groupe sublime de Caïn, sa femme et ses enfans.

Tous les jours à partir de 9 heures du matin *Prix d'Entrée:*—50 cents, enfants demi prix. Abonnement $1. 31 janv—2m

---

A VENDRE par les soussignés, à leur magasin, rue Royale.

50 paniers Champagne mousseux.

40 caisses vin de Bourgogne.

6 caisses vin de l'Hermitage.

100 barriques vin rouge.

14 quarts et demi-pipes madère de Londres, qualité supérieure.

10 caisses vraie absynthe

2 caisses couvertures.

3 caisses ruban de satin

500 barillets clous coupés, assortis

240 paquets fil de fer assorti, à l'usage des chaudronniers.

7 bques. ferblanterie assortie, et lanternes garnies en corne.

Aussi, un joli assortiment de pendules, montres, bijouterie et outils d'horloger.

10 janv. T. NICOLET & CO.

POIVRE & HUILE DE LIN.—50 sacs poivre de Sumatra,—30 bls. huile de lin, à vendre par *STETSON et AVERY.*

27 jan. Rue du Camp, No. 27.

AVIS AU PUBLIC—Le sieur Jean Rapalo, annonce aux personnes qui sont affectées de la vue, qu'il entreprend leur cure, et ose se flatter de mériter la confiance du public en lui soumettant les certificats ci-après.

Sa demeure est toujours rue St. Pierre, près de la prison, No. 64.

Je certifie que M. Jean Rapalo a traité ma fille Marie Louise, âgée de 11 ans, qui souffrait d'un mal qu'il lui était venu dans un œil, dans six jours par le moyen de son remède, la guérison s'est manifestée, et en preuve de la cure, je lui donne cet écrit ce jour.

Nlle.-Orleans, ce 17 mars 1831.

19 mars. Victoire Souffrain.

Nouvelle-Orléans, ce 15 *mars* 1831.

Il y avait environ trois mois que mon jeune nègre, nommé Charles, avait un œil affecté et je craignais qu'il ne perdît entièrement la vue, lorsque j'appris que M. Rapallo était possesseur d'un remède pour les yeux: je fis appeler ce monsieur, qui, au bout de douze jours, lui a parfaitement rendu la vue et depuis ce temps mon esclave ne souffre plus de son œil.

BELEFINE BARDOBLE.

Nouvelle-Orléans, 7 février 1831.

Je certifie que M. Jean Rapallo a guéri dans un mois de temps, un des mes yeux qui m'incommodait tellement que je ne pouvais plus travailler, mais grâce à son remède je travaille maintenant et n'éprouve aucune affection à la vue. ANTOINE SEDANO.

Nouvelle-Orléans, ce 1er janvier, 1831.

Je certifie que M. Jean Rapalo a guéri en trois jours, les yeux d'un de mes nègres (âgé de 34 ans) qui en était très incommodé depuis plusieurs mois, au point de se conduire avec peine: momentanément: il a été depuis exposé au feu et à différents travaux sans se ressentir de cette dite incommodité.

FURCY VERRET.

Je certifie que M. Jean Rapalo, a traité les yeux de mon enfant, âgé de 3 ans et demi, qui était affligé depuis un mois: il avait presque perdu la vue; en huit jours elle a été parfaitement guéri.

Nlle.-Orléans, 29 décembre 1830.

AUGUSTINE PAIRET.

Je certifie que M. Jean Rapallo a traité mes yeux que je croyais perdus; par ses remèdes, je me trouve très bien à présent, il a fait son traitement dans trois jours.

Nlle.-Orléans, le 27 octobre 1830.

Pierre Duclaivacq, âgé de 56 ans.

Nouvelle-Orléans, 12 *Octobre* 1830.

Mr. Jn. Rapalo,

Monsieur,—Il est de mon devoir de reconnaître vos capacités comme oculiste, et particulièrement vos connaissances sur la partie la plus sensible du corps: l'œil. Votre ordonnance et vos avis ont très-bien réussi auprès de ma fille (âgée de 7 ans); et en quinze jours elle a parfaitement recouvré la vue. Vous avez, Monsieur, la liberté de faire connaître au public si vous le jugez convenable, (comme je suis certain que beaucoup d'individus sont attaqués de cette maladie,) toute la confiance que j'ai dans votre remède, et la parfaite assurance que vous pouvez guérir tous ceux que vous entreprendrez.

Je suis avec respect, monsieur,

Votre humble serviteur,

ALFRED McCARTY.

Nouvelle-Orléans, 27 *octobre* 1830.

Je certifie [illegible]M. Jean Rapalo m'a guéri la vue, par son traitement, dans l'espace de cinq jours. Je suis âgé de 80 ans, et depuis environ cinq années mes yeux étaient affectés.

6 janv.—3m JEAN LOUIS MICHEL

A LOUE[illegible] deux magasins à trois étages, si[illegible] rues Conti et Levée, livrables à dater du 1er. mars prochain. S'adresser à H. PERRET & CHARBONNET

15 fév. ou à JOHN GARNIER.

MAQUEREAUX.—42 barils maquereaux No. 1, et 58 dito du No. 2, en débarquement du brick William, de Boston, à vendre par *STETSON & AVERY.*

29 janv. No. 27, rue du Camp.

JEAN GUADIZ a l'honneur de prévenir respectueusement le public qu'il vient de transporter sa Boutique de *BARBIER*, de la rue Royale à la rue de Char[illegible] vis-à-vis Bourse. Il espère, par ses soins [illegible] assiduité mériter la confiance et l'encourag[illegible]ent du public.

Pour ce qui concerne la partie de Chirurgie-Dentaire, il prévient les dames et messieurs qui désireraient l'employer, qu'il continue toujours à se tenir, à cet effet, dans la maison N 301, rue Royale, près la rue St.-Philippe.

22 février—1m

---

50 BARILS Brai, 50 do. Goudron, 50 do. Résine et 5 do. Essence de Thérébentine, à vendre par

2 mars J. W. ZACHARIE. & co.

AVIS.

ATTENDU que Hubert Treille, shériff et collecteur des taxes de la paroisse de l'Ascension, s'est adressé à moi, demandant que deux effets souscrits par lui, conjointement avec Antoine Peytavin et Pierre Arrieux, ses cautions, le 25 août 1826, le premier pour la somme de six mille piastres et le second pour la somme de cinq-mille-cent-vingt-cinq piastres; que les effets souscrits par lui conjointement avec ses cautions, Ant. Peytavin et Baptiste Molbre, le premier comme Shériff, pour la somme de six mille piastres, et le second comme collecteur des taxes, pour la somme de cinq-mille-vingt-trois piastres et soixante-et-quinze cents, le 1er. février 1827; que l'effet souscrit par lui conjointement avec ses cautions, Narcissé Sandy et Baptiste Molbère, collecteur des taxes, pour la somme de cinq-mille-vingt-trois piastres et soixante-et-quinze cents, le 17 janvier 1828; que les effets souscrits par lui conjointement avec ses cautions, Narcisse Landry et Baptiste Mollère, le premier comme Shériff, pour la somme de six mille piastres, le 23 février 1829, et le second comme collecteur des taxes, pour la somme de cinq-mille-vingt-trois piastres et soixante-et-quinze cents, le—février 1829, et le dernier comme collecteur des taxes, pour la somme de six-mille-trois-cent-soixante-huit piastres, le 11 janvier 1830, soient cancellés, rayés et annulés, aussi bien que les hypothèques qui en résultent:

Avis est par le présent donné à tous ceux qui y sont intéressés, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du secrétaire d'état, dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront la dernière publication du présent, les raisons pour lesquelles les dits effets et les hypothèques qui en résultent ne seraient pas rayés et annulés.

Donné sous ma main et le sceau de l'état, à la Nouvelle-Orléans le 28 février 1831, et de l'indépendance des Etats-Unis la cinquante-cinquième année.

A. B. ROMAN.

Par le gouverneur,

GEORGE A. WAGGAMAN,

7 mars—30 Secrétaire d'Etat.

AVIS.

ATTENDU que Louis Daunoy, de la Nlle.-Orléans, s'est adressé à moi demandant que trois effets, le premier souscrit par lui conjointement avec Prosper Marigny et Eugène Macarty, ses cautions, pour la fidèle exécution de ses devoirs comme Marshal de la ville de la Nouvelle-Orléans, le 20 de novembre 1827: le second, souscrit par lui conjointement avec Prosper Marigny et Jean Guérin, ses cautions, pour la fidèle exécution de ses devoirs comme Marshal, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le 20 février 1829: le troisième souscrit par lui conjointement avec J. L. Lewis, sa caution, le 21 août 1829, aux mêmes fins que les [illegible]précédents, soient cancellés, rayés et annullés, ainsi que les hypothèques qui en resultent:

Ces présentes sont pour donner avis à toutes personnes y intéressées, d'avoir à déduire par écrit au bureau du secrétaire d'Etat, dans les trente jours qui suivront la dernière publication d'icelles, les causes pour lesquelles les dites hypothèques ne seraient pas rayées et annulées.

Donné à la Nouvelle-Orléans, sous ma signature et le sceau de l'Etat, le vingt-sixième jour de février mil huit cent trente un et de l'Indépendance des Etats-Unis la cinquante cinquième année.

A. B. ROMAN.

Par le Gouverneur,

George A. Waggaman,

4 Mars—30 *Secrétaire d'Etat.*

Nouveau Magasin

DE LINGERIE ET NOUVEAUTÉS.

Rue de Chartres, No. 152, entre celles Toulouse et St Louis.

MMES. DUMAS & Cie. ont l'honneur d'annoncer au public et particulièrement aux Dames que, nouvellement arrivées de Paris, par le navire Isaac Hicks, elles apportent avec elles un fort joli assortiment d'objets nouveaux et très fins. Broderies de Nancy et de Paris sur tulles bobins, mousselines, et batistes, mouchoirs de baptiste depuis $1 jusqu'à $25, chemisettes, fichus-collerettes de tous genres, ceintures, nœux de velours brodés et autres; de satin, de rubans, de crêpe; fleurs, écharpes brodées et velours, gants de dames &c. &c. faux cols pour homme, lorgnettes jumelles, binocles, lorgnons, face-à-mains, et plusieurs autres objets assortis-sants.

Indépendamment du dit assortiment qu'elles s'efforceront de maintenir dans les genres les plus nouveaux, elles offrent de même leur service pour toutes sortes d'ouvrages de lingeries, ainsi que pour robes, corsets, toilettes de bal et de ville, bonnets, collerettes &c.; elles entreprendront les trousseaux de noces, baptêmes et autres. Les personnes qui voudront bien les honorer de leur confiance, y trouveront le zèl et les soins que commande un vif désir de leur plaire. 19 fev.—15

LES soussignés viennent de contracter une société à l'effet de faire généralement le courtage par commission et les affaires de Bourse. Ils tiennent également un registre ouvert pour tout ceux qui peuvent demander toute espèce d'emploi, et pour ceux qui désirent en donner. En outre, ils se chargeront de faire avec ponctualité des achats et ventes de propriété quelconques. Leurs prix, dans toutes les occasions, seront modérés.

DOYLE & BROWN,

19 fev.—6m. Rue Conti, no. 31.

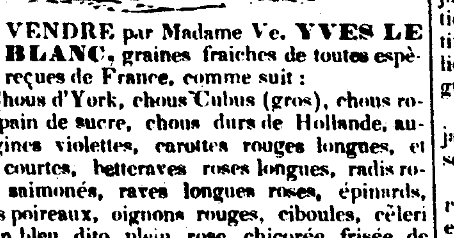

A VENDRE par Madame Ve. **YVES LE BLANC**, graines fraiches de toutes espèces; reçues de France, comme suit:

Choux d'York, choux Cubus (gros), choux royal pain de sucre, choux durs de Hollande, aubergines violettes, carottes rouges longues, et dito courtes, betteraves roses longues, radis roses saimonés, raves longues roses, épinards, gros poireaux, oignons rouges, ciboules, cèleri plein bleu, dito plein rose, chicorée frisée de Meaux, dito scarole, sulsifix, bêtes ou cardes blanches, persil ordinaire, dito frisé, roquette, cresson de fontaine, laitue paresseuse blonde, dito impériale, dito Batavia, asperges, tomates, piments doux, &c. &c. 1er. fév.

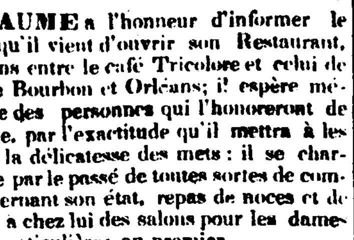

GUILLAUME a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir son Restaurant, rue d'Orléans entre le café Tricolore et celui de l'encoignure Bourbon et Orléans; il espère mériter l'estime des personnes qui l'honoreront de leur présence, par l'exactitude qu'il mettra à les servir et par la délicatesse des mets: il se chargera comme par le passé de toutes sortes de commande concernant son état, repas de noces et de corps; et il a chez lui des salons pour les dames et sociétés particulières au premier.

L'entrée des salons n'aura aucune communication avec le rest[illegible]t, on entrera par le corridor qui conduit [illegible]lons. Il a de plus [illegible] très-belle salle à l'[illegible] de la Marine, où il [illegible] mettre 300 co[illegible]

Il prévient [illegible] qu'il tient toujours le susdit hôtel a[illegible] Bains, qui seront ouverts l'été et l'h[illegible] 1 déc—1m.

[illegible]N—200 b[illegible] [illegible]on en débarquement d[illegible] Henry, à vendre par

J. W. ZACHARIE & Co

LOTERIE

DE L'ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE

FRANÇAISE—Classe No. **13.**

PAS DE BILLETS BLANCS!!

27 numeros—4 roues.

D. MALCOLM, *Commissaire.*

Le Tirage aura lieu le Samedi, 26 Mars 1831.

PROSPECTUS:

1 lot de	$6000	1 lot de	642
1 " de	2000	6 " de	450
1 " de	1500	6 " de	300
1 " de	1200	6 " de	150
1 " de	1000	et d'autres plus petits.	

PRIX DES BILLETS:

Billets entiers $4 50, moitiés $2 25, quarts $1 12½; Livrets de 9 billets entiers $40 50, ne pouvant gagner moins de $18; livrets de coupons en proportion. S'adresser au bureau du DIRECTEUR, rue de Chartres, No. 60.

17 Mars

COUR DE PAROISSE pour la Paroisse et la Ville de la Nouvelle-Orléans, le 2 mars 1831.—Présent l'honorable James Pitot.—*John Eberhard Ruff contre ses créanciers.*—Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du petitionnaire ait lieu en pleine Cour, le 24 de mars courant, afin de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, et de déduire les raisons pour lesquelles il ne serait pas déchargé conformément à la demande exprimée dans sa pétition, et conformément au statut à cet égard; et en même temps, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.

Je certifie ce qui est ci-dessus.

3 mars—3 WM. E. KENNEDY, dép. gref

GRAINES DE JARDINAGE Fraiches.

Nouvellement reçues et à vendre au magasin

Smith,

Rue Royale, No 55, au magasin de graines, entre les rues Bienville et de la Douane.

LE soussigné a reçu récemment, par presque tous les paquebots de New-York, un approvisionnement complet de

GRAINES DE JARDINAGE

Tres fraiches

(de la récolte de 1830,)

Comprenant toutes les sortes de graines les plus recherchées.

Le soussigné ayant reçu la plus grande partie de ses graines de jardinage, directement des productions, espère qu'il sera à même maintenant, de remplir les commandes qui lui seront faites par ses amis de la ville et de la campagne, pour toute quantité assez considérable, soit par livres, soit par petits paquets en douzaines ou centaines, étiquetés en Français et en Anglais, et préparés pour les magasins de détail de la campagne.

On pourra se procurer un catalogue en s'adressant au magasin du soussigné.

4 jan. Wm. SMITH,

Au magasin de graines, rue Royale, No 55.

PRENEZ GARDE AUX CONTREFACTEURS.

AYANT appris tout dernièrement qu'un certain individu préparait et vendait dans les Etats-Unis, une imitation de mon célèbre *Catholicon*, qu'il représente comme ayant les mêmes vertus: et présumant qu'on l'offrira en vente à la Nouvelle-Orléans, je préviens le public de ne pas en acheter. On pense que ce remède est semblable au Corrosif et peut faire beaucoup de mal. J'espère que le public se tiendra en garde contre la fraude, et n'achètera que de Messrs. F. P. Ducongé et Morgan & Co. qui sont mes seuls agents autorisés à la Nouvelle-Orléans, et chez lesquels on peut se procurer le véritable *Catholicon de Potter*, qu'ils reçoivent directement de mon Laboratoire à Philadelphie.

W. POTTER.

9me. rue, Philadelphie.

Célèbre Catholicon

DE POTTER.

Seulement deux piastres la bouteille.

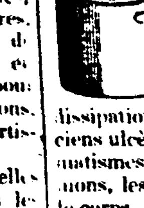

☞ Les ingrédients qui entrent dans la composition de ce remède, sont tous du règne végétal. C'est conséquemment un des médicaments les plus sûrs qu'on puisse employer.

C'est un remède souverain dans les maladies de foie, les maux de gorge gangréneux, la débilité résultant de l'intempérance et de la dissipation, la scrofule ou les écrouelles, les anciens ulcères, les douleurs dans les os, les rhumatismes, la dyspepsie, les maladies de poumons, les syphilis, les éruptions sur la figure et le corps, les enflures aux jointures, les dartres, les maladies mercurielles, les hémorroïdes, &c.

Les certificats de cures merveilleuses produites par le Catholicon sont devenus si nombreux qu'il serait impossible de les insérer dans un journal. La réputation dont ce remède a joui depuis six ans, comme *rénovateur et purificateur du sang et des humeurs*, est le plus sûr garant de son succès à venir. Il a obtenu la distinction dont il jouit par les cures prodigieuses qu'il a opérées, là, où tous les autres remèdes avaient échoué. C'est un des dons les plus précieux qui puissent être offertes à l'humanité souffrante, et il faut espérer que le public s'empressera de répandre ses bienfaits précieux. La ville de Philadelphie à elle seule peut fournir des milliers de témoins pour attester ses vertus et ses effets, et imposer silence à la malice et à la jalousie qui ont osé le décrier.

Quelle preuve plus forte peut on fournir de son utilité, que son succès dans l'hôpital de Pensylvanie, dans les pénitentiaires de Philadelphie et de New-York, et dans une foule d'autres institutions publiques, où toutes les ressources de l'art avaient échoué. Ces faits parlent trop haut pour être démentis. Il est à regretter qu'on s'efforce de substituer une foule de mixtures auxquelles on donne l'apparence de ce remède, que l'on décore des mêmes vertus, et que l'on vend sous le même nom, et quelquefois sous des noms différents.—Quelques contrefacteurs ont poussé l'effronterie jusqu'à remplir les anciennes bouteilles avec l'étiquette; d'autres ont publié à leur profit, les certificats que le propriétaire du véritable Catholicon a obtenus de ceux que son remède avait guéris.

Ainsi ce remède a été assailli par l'envie, la jalousie et la fraude, et on l'a empêché d'étendre ses bienfaits.

Reçu directement de la fabrique, une partie du *véritable Catholicon de Potter*, à vendre en gros et en détail, à nos magasins.

F. P. DUCONGÉ,

Encoignure des rues Conti et Chartres.

Où l'on trouve également "les traités de Potter sur le Catholicon," rapportant quelques cures remarquables de ce précieux médicament.

21 sept—☞

EN débarquement du bateau-à-vapeur *Red-River*, les objets ci-après, provenant de la fonderie de MM. S. et J. Stacker, au Tennessee;

Moulins à sucre horizontaux et perpendiculaires, de grandeurs différentes et d'un genre approuvé.

Chaudières à sucre, de 24 à 80 pouces.

Grillages en fer et bouches de fourneaux.

A vendre par Wm. M. STWART

20 jan. Rue Conti, No. 26

BUREAU D'AGENCE D'AFFAIRES

Et de Commission—*Rue de la Douane, No.* 81

ON se charge dans ce bureau de la liquidation des affaires litigieuses et autres; des recouvremens de toute espèce; de la vente et de l'achat des propriétés mobilières ou immobilières, des titres, créances &c.

On s'y charge également de la rédaction de [illegible]ous contrats [illegible]ligations sous seing privé, et [illegible] dans les trois langues. Le [illegible] 10 à 2 heures. [4 fév—6m]

[illegible]ILLEMENS FAITS.

[illegible]ALTON & CO., au coin des rues [illegible] Dou[illegible] et de la Levée, ont reçu par le [illegible] Ke[illegible] et autres arrivages récents de New-York, un assortiment complet d'habillemens faits, qu'ils offrent à vendre à bon comp[illegible]